

**PROCURATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 24 SEPTEMBRE 2025**

Procuration modifiée suite à la modification de l'ordre du jour de l'assemblée générale, fait le 17 septembre 2025, suite à la rectification d'une erreur matérielle dans les états financiers conformément à l'article 3:19(1) du Code des sociétés et des associations.

Le (la) soussigné(e)

Dont le domicile ou siège est établi à

Propriétaire de actions de la S.A. COLRUYT GROUP, dont le siège est établi à Edingensesteenweg 196, 1500 Hal, numéro d'entreprise 0400.378.485 (ci-après dénommée « la Société ») déclare désigner comme mandataire spécial :

pour le (la) représenter lors de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE des actionnaires, qui se tient au siège social de la Société établi à Edingensesteenweg 196, 1500 Hal, convoquée le 24 septembre 2025 à 16 h 00, (ci-après dénommée « l'Assemblée générale »),

ayant comme ordre du jour:

1. Communication des rapports annuels du conseil d'administration et des rapports du commissaire pour l'exercice arrêté au 31 mars 2025 ; ainsi que le rapport du conseil d'entreprise à titre informatif. Tant pour les comptes annuels de la S.A. Colruyt Group que pour les comptes annuels consolidés de l'exercice arrêté au 31 mars 2025
2. Rapport de rémunération pour l'exercice arrêté au 31 mars 2025.

Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération pour l'exercice arrêté au 31 mars 2025.

INSTRUCTION DE VOTE	Voix POUR	Voix CONTRE	Abstentions
Nombre :			

3. Comptes annuels

- a. Approbation des comptes annuels de la S.A. Colruyt Group pour l'exercice arrêté au 31 mars 2025.

Proposition de décision : approbation des comptes annuels de la S.A. Colruyt Group.

INSTRUCTION DE	Voix POUR	Voix CONTRE	Abstentions

VOTE			
Nombre :			

- b. Approbation des comptes annuels consolidés de la S.A. Colruyt Group pour l'exercice arrêté au 31 mars 2025.

Proposition de décision : approbation des comptes annuels consolidés de la S.A. Colruyt Group.

INSTRUCTION DE VOTE	Voix POUR	Voix CONTRE	Abstentions
Nombre :			

4. Approbation de la répartition bénéficiaire de la S.A. Colruyt Group telle qu'exposée ci-après :

- BÉNÉFICE À RÉPARTIR : **6.307.685.104,49**
- RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE :

DOTATION À LA RÉSERVE LÉGALE	+ 570.398,48 EUR
DISTRIBUTION DU DIVIDENDE	+ 165.742.148,28 EUR
PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES EXERCICE 2024/25	+ 1.964.128,90 EUR
TRANSFERT AUX RÉSERVES	+ 173.402.112,27 EUR
BÉNÉFICE À REPORTER	+ 5.966.006.316,56 EUR
TOTAL :	+ 6.307.685.104,49 EUR

Proposition de décision : approbation de la répartition bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 mars 2025 telle qu'exposée ci-dessus.

INSTRUCTION DE VOTE	Voix POUR	Voix CONTRE	Abstentions
Nombre :			

5. Distribution du dividende.

Approbation d'un dividende brut de 1,38 EUR par action à payer à partir du 30 septembre 2025.

Le dividende brut de 1,38 EUR par action sera mis en paiement le 30 septembre 2025, contre remise du coupon n° 16. L'ex-dividende ou l'ex-date est le 26 septembre 2025. La date de référence est le 29 septembre 2025.

Proposition de décision : approbation de ce dividende.

INSTRUCTION DE VOTE	Stemmen VOOR	Stemmen TEGEN	Onthoudingen
Nombre :			

6. Décharge aux (anciens) administrateurs.

- a. Décharge aux administrateurs de la S.A. Colruyt Group pour leurs activités lors de l'exercice arrêté au 31 mars 2025.

Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs de la S.A. Colruyt Group.

INSTRUCTION DE VOTE	Voix POUR	Voix CONTRE	Abstentions
Nombre :			

7. Décharge au commissaire.

- a. Décharge au commissaire pour ses activités pour la S.A. Colruyt Group lors de l'exercice arrêté au 31 mars 2025.

Proposition de décision : donner décharge au commissaire.

INSTRUCTION DE VOTE	Voix POUR	Voix CONTRE	Abstentions
Nombre :			

8. Renouvellement du mandat de commissaire

- a. Proposition de renouveler le mandat de la société à responsabilité limitée Ernst&Young Réviseurs d'Entreprises (B00160), dont le siège social est situé Kouterfeldstraat 7B, boîte 1, 1931 Machelen (Brab.) et dont le numéro d'entreprise est 0446.334.711, représentée indirectement par madame Eef Naessens, pour une période de trois exercices à compter de la date de l'assemblée générale ordinaire de 2025 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2028.

Proposition de décision : Le renouvellement du mandat de la société à responsabilité limitée Ernst&Young Réviseurs d'Entreprises (B00160), dont le siège social est situé Kouterfeldstraat 7B, boîte 1, 1931 Machelen (Brab.), avec comme représentant Eef Naessens , pour une période de trois exercices, à compter de l'exercice 2025 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2028.

INSTRUCTION DE VOTE	Voix POUR	Voix CONTRE	Abstentions
Nombre :			

9. Renouvellement du mandat/nomination d'administrateurs.

- a. Renouvellement du mandat d'administrateur au sein de la S.A. Colruyt Group, pour une période de quatre ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2029, de la S.A. Korys Business Services I, dont le siège social est établi à 1500 Hal, Villalaan 96, ayant le numéro d'entreprise 0418.759.787 et ayant pour représentant permanent monsieur Senne Hermans. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération et au rapport de rémunération.

Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur au sein de la S.A. Colruyt Group, pour une période de quatre ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2029, de la S.A. Korys Business Services I, dont le siège social est établi à 1500 Hal, Villalaan 96, ayant le numéro d'entreprise 0418.759.787 et ayant pour représentant permanent monsieur Senne Hermans

INSTRUCTION DE VOTE	Voix POUR	Voix CONTRE	Abstentions
Nombre :			

- b. Renouvellement du mandat d'administrateur au sein de la S.A. Colruyt Group, pour une période de quatre ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2029, de la S.A. Korys Business Services II, dont le siège est établi à 1500 Hal, Villalaan 96, ayant le numéro d'entreprise 0450.623.396 et ayant pour représentante permanente madame Hilde Cerstelotte. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération et au rapport de rémunération

Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur au sein de la S.A. Colruyt Group, pour une période de quatre ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2029, de la S.A. Korys Business Services II, dont le siège est établi à 1500 Hal, Villalaan 96, ayant le numéro d'entreprise 0450.623.396 et ayant pour représentante permanente madame Hilde Cerstelotte.

Par ailleurs, Korys Business Services II NV a annoncé que, dans l'exercice de son mandat d'administrateur de Colruyt Group NV, après l'assemblée générale du 24 septembre 2025, elle remplacera son représentant permanent M. Frans Colruyt par Mme Hilde Cerstelotte, qui poursuivra le mandat jusqu'à l'assemblée générale de 2029.

INSTRUCTION DE VOTE	Voix POUR	Voix CONTRE	Abstentions
Nombre :			

- c. Renouvellement du mandat d'administrateur indépendant au sein de la S.A. Colruyt Group, pour une période de quatre ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2029, de la SRL Fast Forward Services, dont le siège social est établi à 1081 Koekelberg, De Neckstraat 22 boîte 20, ayant le numéro d'entreprise 0479.445.561 et ayant pour représentante permanente madame Rika Coppens. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération et au rapport de rémunération.

Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur indépendant au sein de la S.A. Colruyt Group, pour une période de quatre ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2029, de la SRL Fast Forward Services, dont le siège social est établi à 1081 Koekelberg, De Neckstraat 22 boîte 20, ayant le numéro d'entreprise 0479.445.561 et ayant pour représentante permanente madame Rika Coppens.

INSTRUCTION DE VOTE	Voix POUR	Voix CONTRE	Abstentions
Nombre :			

- d. Renouvellement du mandat d'administrateur indépendant au sein de la S.A. Colruyt Group, pour une période de quatre ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2029, de la SRL Rudann, dont le siège social est établi à 3000 Louvain, Familie de Bayostraat 83, ayant le numéro d'entreprise 0765.433.631 et ayant pour représentant permanent monsieur Rudi Peeters. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération et au rapport de rémunération.

Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur indépendant au sein de la S.A. Colruyt Group, pour une période de quatre ans qui arrivera à échéance immédiatement

après l'assemblée générale ordinaire de 2029, de la SRL Rudann, dont le siège social est établi à 3000 Louvain, Familie de Bayostraat 83, ayant le numéro d'entreprise 0765.433.631 et ayant pour représentant permanent monsieur Rudi Peeters.

INSTRUCTION DE VOTE	Voix POUR	Voix CONTRE	Abstentions
Nombre :			

- e. Renouvellement du mandat d'administrateur indépendant au sein de la S.A. Colruyt Group, pour une période de deux ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2027, de la SRL 7 Capital, dont le siège social est établi à 1380 Lasne, Rue de Payot 14, ayant le numéro d'entreprise 0895.361.369 et ayant pour représentante permanente madame Chantal De Vrieze. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération et au rapport de rémunération

Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur indépendant au sein de la S.A. Colruyt Group, pour une période de deux ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2027, de la SRL 7 Capital, dont le siège social est établi à 1380 Lasne, Rue de Payot 14, ayant le numéro d'entreprise 0895.361.369 et ayant pour représentante permanente madame Chantal De Vrieze.

INSTRUCTION DE VOTE	Voix POUR	Voix CONTRE	Abstentions
Nombre :			

10. Tour de table

Les actionnaires qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée générale doivent répondre aux dispositions de l'article 27 et suivants des statuts de la S.A. Colruyt Group.

Participation

Seuls les actionnaires répondant aux deux conditions suivantes pourront assister à l'Assemblée générale et exercer leur droit de vote :

1re condition : les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée générale doivent être titulaires du nombre d'actions pour lequel ils ont l'intention de participer à l'assemblée. À cette fin, les actionnaires doivent procéder à l'enregistrement comptable de leurs actions le 10 septembre 2025 à minuit au plus tard (date d'enregistrement), soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la S.A. Colruyt Group, soit, conformément à l'article 7:134, § 2 du Code des sociétés et des associations, par l'inscription des actions dématérialisées dans des comptes d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation, qui délivrera une attestation d'enregistrement.

2e condition : en outre, ces actionnaires doivent confirmer, par écrit et pour le 18 septembre 2025 au plus tard, leur intention d'assister à l'Assemblée générale. Le 18 septembre 2025 au plus tard, la S.A. Colruyt Group doit obtenir la preuve que les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée générale sont titulaires du nombre d'actions pour lequel ils ont l'intention de participer à l'Assemblée générale. Pour ce qui est de leurs actions nominatives, les actionnaires peuvent envoyer leur confirmation au siège social de la S.A. Colruyt Group (à l'attention du secrétariat du conseil d'administration) ou par e-mail à heidy.vanrossem@colruytgroup.com.

Les propriétaires d'actions dématérialisées peuvent envoyer cette confirmation et l'attestation d'enregistrement de leurs actions, le 18 septembre 2025 au plus tard, au siège de la S.A. Colruyt Group (à l'attention du secrétariat du conseil d'administration) ou par e-mail à heidy.vanrossem@colruytgroup.com ou auprès des différents sièges, succursales et agences de :

BNP Paribas Fortis Bank (Principal Paying Agent)

Procurations

La désignation d'un mandataire et la notification de la désignation à la S.A. Colruyt Group doivent s'effectuer par écrit, le 18 septembre 2025 au plus tard. Il convient à cet effet d'utiliser un modèle de procuration disponible au siège et sur le site web de la S.A. Colruyt Group. La notification peut s'effectuer sur un support papier ou par voie électronique comme décrit ci-dessus dans la deuxième condition.

Les formalités précitées relatives à la date d'enregistrement s'appliquent également aux actionnaires qui participent par procuration.

Le mandataire désigné ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la S.A. Colruyt Group. Lorsque le mandataire désigné est la S.A. Colruyt Group elle-même, l'une de ses filiales, l'un de ses mandataires ou l'un de ses collaborateurs, des instructions de vote doivent impérativement être données pour que les formulaires de procuration puissent être considérés comme valides.

Droit d'ajouter des sujets à l'ordre du jour et de déposer de nouvelles propositions de décision

Conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital de la S.A. Colruyt Group peuvent requérir, jusqu'au 2 septembre 2025 au plus tard, l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et déposer des propositions de décision. Dans ce cas, la S.A. Colruyt Group publiera un ordre du jour modifié, au plus tard le 9 septembre 2025.

Droit de poser des questions

Conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, les actionnaires répondant aux conditions d'admission ont le droit de poser des questions écrites relatives à l'ordre du jour aux administrateurs et au commissaire de la S.A. Colruyt Group préalablement à l'Assemblée générale.

Celles-ci peuvent être adressées par courrier au siège de la S.A. Colruyt Group (à l'attention du secrétariat du Conseil d'administration) ou par e-mail à heidy.vanrossem@colruyтgroup.com, jusqu'au 18 septembre 2025 au plus tard. Il sera répondu aux questions pour autant que l'actionnaire ait respecté la procédure d'enregistrement et de confirmation susmentionnée pour l'Assemblée générale.

Disponibilité des documents

La présente convocation, le formulaire de procuration, les rapports du conseil d'administration, les rapports du commissaire et les comptes annuels (consolidés) seront disponibles sur le site web de la S.A. Colruyt Group 30 jours avant l'Assemblée générale.

((<https://www.colruyтgroup.com/fr/investor-relations/informations-destinees-aux-actionnaires>)).

Protection des données à caractère personnel

La S.A. Colruyt Group est responsable du traitement des données à caractère personnel qu'elle reçoit des actionnaires et des mandataires dans le cadre de l'Assemblée générale. Pour de plus amples informations concernant le traitement de ces données, elle renvoie à sa « Déclaration de confidentialité », qui peut être consultée dans le bas du site web de la S.A. Colruyt Group (www.colruyтgroup.com).